

Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Programme de l'UICN en Afrique du Nord 2013-2016

Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN
Septembre 2012

Sommaire

Liste d'acronymes.....	3
Avant-propos	4
Introduction	

Liste d'acronymes

ACCOBAMS:	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
CDB:	Convention sur la Diversité Biologique
CGPM:	Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée
UICN:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UICN-Med:	Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN
ZCB:	Zones clés pour la biodiversité
OMD:	Objectifs du Millénaire pour le développement
CNULCD:	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
CCNUCC:	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
WWF Med-PO:	Programme méditerranéen du Fonds mondial pour la Nature (WWF)

Avant-propos

Ce document présente le Programme de l'UICN en Afrique du Nord pour la période 2013-2016. Il a été préparé par le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN à Malaga (UICN-Med) à la lumière des orientations du Programme Global de l'UICN 2013-2016 et les recommandations issues du Forum des Membres de l'UICN en Afrique du Nord qui a eu lieu du 5 au 7 octobre 2011 à Rabat (Maroc). Ce programme a été préparé en tenant compte également des activités et des programmes développés par d'autres organisations internationales afin de promouvoir les synergies et complémentarités.

Le présent Programme sera mis en œuvre par l'UICN-Med, en tant que partie intégrante du Programme Méditerranéen de l'UICN 2013-2016, et en étroite collaboration avec les Membres de l'UICN et les

Introduction

Depu

Le Programme global de l'UICN pour 2013-2016

Le développement du Programme UICN pendant la période 2013-2016 s'appuie sur le travail réalisé au cours de la période 2009-2012 et sur d'autres processus internationaux significatifs, notamment le Plan Stratégique pour la Biodiversité, adopté par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CBD) et les efforts actuels pour atteindre, d'ici 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

S'appuyant sur la vision de l'UICN, un monde juste qui valorise et conserve la nature, le Programme 2013-2016 définit ce que l'UICN se propose d'accomplir au cours des prochains quatre ans. Il s'articule autour de trois Domaines de Programme, tous basés sur la proposition de valeur de l'UICN afin d'atteindre leurs résultats (voir Schéma 1, ci-dessous).

Les deux premiers Domaines de Programme – **Valoriser et conserver la nature** et **Gouvernance effective et équitable de l'utilisation de la nature** représentent le cœur du travail de l'UICN. En effet, ce sont des domaines essentiels pour la conservation de la biodiversité et pour influencer les processus économiques, sociaux et politiques qui déterminent la perte de biodiversité, la gestion des écosystèmes, les moyens de subsistance basés sur la nature, et les droits et responsabilités pour la nature. Dans le cadre de **Valoriser et conserver la nature**, l'UICN veillera à ce que ses connaissances sur la biodiversité, ainsi que les outils et les normes de planification associées, soient utilisés pour influencer les politiques et l'action sur le terrain. À travers **Gouvernance effective et équitable de l'utilisation de la nature**, l'UICN consolidera l'expérience de ses relations avec les populations et les institutions, en abordant l'effet que les décisions publiques et privées relatives à la nature et les écosystèmes ont sur la biodiversité et les moyens de subsistance. Cela mènera à adopter un ensemble de principes, de normes et d'outils en faveur des droits, des responsabilités, de la gouvernance et de l'équité de la nature.

Schéma 1: Cadre de travail 2013-2016 de l'UICN

Le troisième Domaine de Programme – **Déployer des solutions basées sur la nature pour aborder les défis mondiaux dans les domaines climat, de l'alimentation et du développement** concerne l'application des connaissances de l'UICN en matière de développement durable, d'autonomisation et de réduction de la pauvreté. Une nature résiliente est fondamentale pour une résilience économique et sociétale. Le Programme global se centre sur des solutions basées sur la nature, ceci étant la force de l'UICN, non pas parce que toutes les solutions viennent de la nature, mais parce que cette spécialisation permet à l'UICN, en

L'UICN en Afrique du Nord

Suivant une recommandation de ses Membres en Afrique du Nord, l'UICN a commencé en 2009 un programme spécifique pour la région dont le but est d'atteindre les objectifs de son Programme Global, en tenant compte des besoins spécifiques de l'Afrique du Nord. La mise en œuvre du Programme de l'UICN pour l'Afrique du Nord est coordonnée par le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN, situé à Malaga, en Espagne. Actuellement, l'UICN compte 17 Membres en Afrique du Nord (la Libye ne possède pas encore de Membres UICN), répartis comme suit:

L'objectif à long terme de l'UICN en Afrique du Nord est de préserver les composantes de la biodiversité et de restaurer les écosystèmes dégradés. Le développement des connaissances et des capacités pour atteindre cet objectif est parmi les constantes et les atouts de l'UICN.

Aperçu sur les Programmes précédents de l'UICN en Afrique du Nord

1994 - 2008

L'UICN s'est engagée depuis 1994 en Afrique du Nord à travers un premier Programme qui avait pour but de promouvoir la conservation de la biodiversité dans la région, de soutenir l'utilisation durable des ressources naturelles et d'habiliter les communautés locales, en particulier les femmes et les jeunes, à la conservation de la biodiversité. Ce programme avait également pour but de développer une plateforme d'échange d'expérience et d'informations entre les différents partenaires.

La dernière phase de ce Programme 2004-2008 a été réalisée au niveau des cinq pays et a permis de développer un important travail en matière de conservation et valorisation des plantes médicinales et aromatiques ainsi qu'en matière d'éducation environnementale avec les populations locales.

2008 – 2012

Depuis la mise en place du Programme de l'UICN en Afrique du Nord en 2008, plusieurs activités ont été réalisées par les Membres dans le cadre de leurs missions et attributions. Elles ont couvert essentiellement des thèmes ayant trait à la conservation de la biodiversité, à la lutte contre la pollution et la désertification, à la sensibilisation et à l'éducation environnementale.

En plus des activités sus-mentionnées, les pays de la région ont été impliqués dans plusieurs projets menés par l'UICN-Med, tels que ceux liés à la mer d'Alboran, MedRAS, la gouvernance de la haute mer en Méditerranée, L'écotourisme et les aires protégées.

Toutefois, malgré le taux de réalisation des activités inscrites dans ce programme, ce dernier ne bénéficie pas encore d'une forte appropriation de la part des Membres de l'UICN en Afrique du Nord. Ce constat a été justifié par les principales raisons suivantes :

- x Faible implication des Membres lors des phases de conception et d'élaboration du Programme quadriennal de l'UICN.
- x Manque d'information sur les procédures et la démarche à suivre pour la mise en œuvre du Programme.
- x Les activités au sein du Programme sont principalement orientées vers les institutions étatiques. Celles relevant de la société civile demeurent limitées et ne permettent pas d'agir pour renforcer l'action nationale en la matière.
- x

Analyse de la situation

Contexte général

Les cinq pays d'Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Libye, Maroc et Tunisie) couvrent une superficie totale de 5.275 millions de km carrés, et occupent toute la côte méditerranéenne de l'Afrique qui s'étend sur environ 5200 km. Leur population totale est estimée à environ 156 millions de résidents en 2012 et qui pourrait atteindre 184 millions en 2025.

Ces pays, tout en présentant un degré élevé de diversité dans leurs environnements, ils partagent de nombreuses similitudes et ils sont confrontés à des problèmes et des défis similaires quant à l'utilisation et la conservation de leurs ressources naturelles. Ils doivent également faire face à des impératifs de développement économique et doivent veiller à l'autosuffisance alimentaire de leurs populations.

La plupart de la population est concentrée dans les zones côtières avec un exode croissant des zones rurales vers les villes. En effet, une grande partie du territoire des pays d'Afrique du Nord est soumise à un climat aride ou semi-aride, avec particulièrement des conditions écologiques fragiles et une prévalence des problèmes liés à la désertification et l'avancée du désert sur les oasis et les autres écosystèmes de la région. Cela a un impact négatif sur les moyens de subsistance et le niveau de vie de la population dans ces régions et constitue l'une des principales raisons du mouvement des populations vers les villes côtières.

La situation économique dans les cinq pays d'Afrique du Nord diffère considérablement d'un pays à l'autre, en particulier en ce qui concerne le PIB et le PIB par habitant. Toutefois, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie en termes de revenus, d'éducation et de santé sont parmi les principales priorités pour les cinq pays. Le PIB par habitant varie selon les pays de 1.694 US\$ à 5.527 US\$, et le taux

international, ou ont disparu dans d'autres parties de la planète, sont encore présentes dans les pays d'Afrique du Nord, telles que le Puffin yelkouan ou certaines espèces de requins.

Bien que de nombreux types d'écosystèmes existent dans la région, une grande partie des pays d'Afrique du Nord est constitué de zones arides ou semi-arides avec de grandes portions de désert. Les conditions d'aridité à laquelle une grande partie de l'Afrique du Nord est soumise accentuent la vulnérabilité des espèces de la région et les écosystèmes, et ce en dépit du degré élevé d'adaptation à l'aridité montrée par nombreuses espèces animales et végétales. Les écosystèmes de la région pourraient être regroupés dans les catégories suivantes:

- { Les écosystèmes sahariens ;
- { Les écosystèmes steppiques ;
- { Les écosystèmes forestiers ;
- { Les écosystèmes des zones humides ; et
- { Les écosystèmes marins.

Les écosystèmes arides et semi-arides existent dans les cinq pays. Ils sont principalement situés dans la partie sud de la région, mais ils existent aussi dans certaines zones côtières méditerranéennes. Bien que leur productivité naturelle soit relativement faible, les zones arides et semi-arides de la région abritent une grande diversité de faune et de flore avec un degré élevé de vulnérabilité en plus de leur sensibilité aux impacts des activités humaines. **Les écosystèmes steppiques**, tout en étant largement répandus dans la région, ils existent principalement en Algérie, au Maroc et en Tunisie, où ils fopart51c etdéobtuu(e)8ride51 ilss

Promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles figure parmi les orientations déclarées par les autorités politiques des cinq pays d'Afrique du Nord. Cependant, malgré l'existence d'importants cadres institutionnels et juridiques, l'utilisation d'outils techniques modernes pour la planification est encore faible dans ces pays, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de **techniques et de processus d'aménagement du territoire** dans l'élaboration des mesures de gestion. En outre, les **valeurs des écosystèmes** ne sont pas considérées et prises en compte par les politiques et les systèmes nationaux de comptabilité. La non-disponibilité de personnel qualifié et le manque de sensibilisation sur la valeur ajoutée d'une telle considération sont les principaux obstacles. Ainsi, il y a un besoin urgent pour ces pays de renforcer leurs capacités dans ces domaines.

Les pays d'Afrique du Nord

l'élaboration et à l'application de plans de gestion propres à cette catégorie d'espace. Il est par conséquent nécessaire d'accorder plus d'attention à ces espaces en les dotant de systèmes appropriés de gouvernance et de gestion, pour qu'elles jouent pleinement le rôle de conservation, de développement et de recherche scientifique pour lesquels elles ont été créées.

Résultats du Programme UICN en Afrique du Nord 2013-2016

Le Programme UICN en Afrique du Nord est composé de 3 domaines de programme et vise à atteindre les résultats suivants, prenant en compte l'analyse de la situation et les résultats du Forum des Membres d'Afrique du Nord qui a eu lieu en octobre 2011 à Rabat, Maroc.

Domaine central de programme 1 : Valoriser et conserver la nature en Afrique du Nord

Résultat 1.1 : Une connaissance crédible et fiable pour l'évaluation et la conservation de la biodiversité conduit à une plus grande représentativité et à une meilleure gestion des aires protégées en Afrique du Nord.

Résultat 1.2 : Une connaissance crédible et fiable pour valoriser et conserver la biodiversité conduit à une meilleure conservation des espèces et des écosystèmes en Afrique du Nord.

Résultat 1.3 : Les objectifs et buts fixés par les conventions internationales pertinentes sont atteints en Afrique du Nord.

Domaine central de programme 2 : Une gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature en Afrique du Nord

Résultat 2.1 : Des arrangements de gouvernance améliorés sur la gestion des ressources naturelles en Afrique du Nord assurent une conservation équitable et fondée sur les droits avec des avantages tangibles en matière de moyens de subsistance.

Domaine central de programme 3 : Déploiement de solutions basées sur la nature adaptées aux défis mondiaux en matière de climat, alimentation et développement

Résultat 3.1 : le savoir local et les systèmes agricoles traditionnels sont valorisés et utilisés dans les domaines de l'adaptation aux changements globaux, de la sécurité alimentaire et du développement.

Résultat 3.2 : la valeur économique des écosystèmes et de la biodiversité est quantifiée et contribue à fournir des alternatives aux pratiques qui ont un impact négatif sur les systèmes naturels et les personnes qui en dépendent pour leur subsistance.

Résultat 3.3 :

sans planification écologique, car elles ont été créées pour préserver des sites individuels et non dans le cadre d'une stratégie nationale ou régionale qui aurait visé à assurer la conservation d'une gamme complète d'écosystèmes avec leur diversité biotique et d'habitats. Le Programme de l'UICN pour l'Afrique du Nord assistera les autorités compétentes et les membres UICN en Afrique du Nord afin d'améliorer la représentativité des réseaux nationaux d'aires protégées. Dans ce contexte, l'UICN-Med collaborera avec les membres pour organiser au niveau national des ateliers de consultation afin d'évaluer la représentativité des réseaux nationaux d'aires protégées et de proposer des mesures afin de les améliorer, en utilisant la connaissance crédible et fiable que l'UICN

préparation des Stratégies de Conservation des espèces et pour la mise en œuvre de mesures de conservation adéquates pour les espèces menacées des pays d'Afrique du Nord, en collaboration avec le Sous-comités pour la planification de la conservation des espèces de l'UICN.

En parallèle à ce travail sur les listes rouges des espèces menacées dans les pays d'Afrique du Nord, l'UICN-Med appuiera les scientifiques de la région afin qu'ils contribuent aux travaux de l'UICN sur l'élaboration d'un système de classification des écosystèmes menacés (Liste Rouge des écosystèmes). A cet effet, le Centre encouragera la participation des scientifiques d'Afrique du Nord aux ateliers et aux groupes de travail organisés sur le sujet aux niveaux mondial et méditerranéen. De plus, une fois qu'une première liste de critères sera disponible, l'UICN-Med organisera un atelier visant l'évaluation du statut de conservation des écosystèmes en Afrique du Nord. Les travaux concernant

Sous le Programme de l'UICN en Afrique du Nord, un inventaire des systèmes et pratiques traditionnels en agriculture et captage d'eau sera entrepris et mis à disposition. De plus, l'utilisation des systèmes et pratiques traditionnels particulièrement intéressants sera promue à travers des actions de démonstration dans des zones pilotes. En ce qui concerne les actions visant à faire face au changement climatique, l'utilisation de savoirs locaux et traditionnels ainsi que les résultats de recherches scientifiques en matière de restauration

Modalités de mise en œuvre du Programme

Les résultats de ce Programme pourront être atteints en influençant les politiques nationales et régionales en matière de conservation et de gestion des écosystèmes, tout en mobilisant les trois piliers de l'UICN (Membres, commissions et secrétariat) pour atteindre ces objectifs dans le cadre de l'approche « Un Programme » de l'UICN. En général, la méthodologie d'intervention de l'UICN en Afrique du Nord inclut les éléments suivants :

- x Promouvoir et encourager l'adhésion de nouveaux Membres de l'UICN afin de renforcer la représentation régionale de l'UICN.
- x Appuyer et renforcer la capacité des Membres de l'UICN en Afrique du Nord ainsi que la création et le fonctionnement des comités nationaux dans chaque pays, afin que ceux-ci puissent jouer pleinement leur rôle d'influencer les politiques nationales et régionales en matière de conservation de la nature.
- x Communiquer et fournir des informations techniques et scientifiques aux Membres et aux partenaires ainsi que l'adaptation de ces mêmes informations aux spécificités nationales ou régionales.
- x Assister dans la mise en œuvre d'actions de conservation appropriées à travers de projets pilotes qui mettent en avant de nouvelles approches et de nouveaux modèles de conservation pour permettre aux stratégies futures d'être développées et implantées.

La mise en œuvre du Programme sera coordonnée par le Centre UICN-Med et assisté en cela par un Comité de Suivi composé de 4 à 5 personnes sélectionnées parmi les représentants des Membres de l'Afrique du Nord et les experts membres des Commissions de l'UICN. De plus, les organisations régionales compétentes seront invitées à désigner leurs représentants au sein du Comité de Suivi. La composition de ce dernier ainsi que le plan de travail détaillé pour la mise en œuvre du Programme seront décidés pendant le séminaire de lancement qui se tiendra au cours des 3 premiers mois de la durée du Programme avec la participation de tous les membres UICN d'Afrique du Nord. Le Comité de Suivi examinera régulièrement les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme et le cas échéant fournira des conseils sur la façon de surmonter

Chaque Chargé de programme sera responsable d'activités en lien avec l'une des trois domaines du Programme. Il ou elle sera responsable de (i) la planification des activités en accord avec le plan de travail défini par le Comité de Suivi (ii) la préparation des documents de travail et des rapports des ateliers tenus dans le cadre de son domaine du programme, (iii) le suivi des activités pilotes et /ou de démonstration.

Les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du Programme sont évaluées comme suit :

	Coût estimé (x1,000 euros)
Coordination du Programme	1,200
Domaine central du Programme 1 : Valorisation et préservation de la nature en Afrique du Nord	1,210
Domaine central du Programme 2 : Gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature en Afrique du Nord	700
Domaine central du Programme 3 : Déploiement de solutions basées sur la nature adaptées aux défis mondiaux en matière de climat, alimentation et développement	1,665
Total	4,775

Domaine central du Programme 1 : Valorisation et préservation de la nature en Afrique du Nord

Résultat 1.1 : Une connaissance crédible et fiable pour l'évaluation et la conservation de la biodiversité conduit à une plus grande

Résultat 3.3 : les politiques et les actions d'économie verte sont renforcées par une meilleure intégration des services de la biodiversité et des écosystèmes dans la gestion des risques en Afrique du Nord	
Activité	Coût (x1000 euros)
Lignes directrices sur l'intégration des services de la biodiversité et des écosystèmes dans la gestion des risques en Afrique du Nord	60
Campagne de sensibilisation	50
Sous-total	110

ANNEXE

Programme Afrique du Nord de l'UICN 2013-2016
Cadre Logique

Domaine central du Programme 1 :

<p>auto-évaluation et une actualisation de leur plan de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique et facilitation des processus de préparation des dossiers de candidature pour de nouveaux sites naturels à inscrire au Patrimoine mondial 	<p>De nouveaux sites naturels d'Afrique du Nord sont proposés pour être inscrits au Patrimoine mondial</p>	<p>Les pays sont assistés dans la préparation de dossiers de candidature pour le Patrimoine mondial</p>	<p>Volonté des autorités nationales de proposer des dossiers de candidature pour le Patrimoine mondial</p>
--	--	---	--

Domaine central du Programme 2 : Une gouvernance efficace et équitable de l'utilisation de la nature en Afrique du Nord

<p>Ultat 2.1: Des arrangements de gouvernance améliorés sur la gestion des ressources naturelles en Afrique du Nord assurent une conservation équitable fondée sur les droits et avec des avantages tangibles en matière de moyens de subsistance</p>		<p><u>Hypothèse principale</u> La pleine participation des membres dans l'identification des actions pilotes et l'établissement de liens de coopération avec les autorités nationales et locales compétentes</p>	
<p>Approche (moyens)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique et scientifique - Ateliers de formation nationaux et régionaux - Actions pilotes 	<p>Objectifs</p> <p>Renforcement des capacités nationales pour utiliser la planification spatiale dans la gestion de l'utilisation des ressources naturelles</p>	<p>Indicateurs</p> <p>Les autorités en charge de la gestion des ressources naturelles disposent d'un personnel compétent et de moyens techniques appropriés afin de conduire une planification spatiale</p>	<p>Hypothèses (si nécessaire)</p> <p>Des actions pilotes sont identifiées</p>

Domaine central du Programme 3 :

